

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

Echange de terrain entre la Commune et Monsieur et Madame BALLET Claude

ARCH : 210.893

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir : MM. DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).

Mmes CARRARA Carole (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), GRITTI Delphine (pouvoir à M. PESENTI Philippe),

Membres absents excusés, sans pouvoir : BOURGEGAIS Didier.

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PETIT Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme BERTHET Claire.

La séance du conseil municipal est ouverte en présence de 39 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 43 votants de début de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal l'engagement du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) dans un contrat de territoire avec l'Agence de l'Eau pour améliorer l'assainissement et pour restaurer le marais de Vaux.

Monsieur BERLIET Benoît, par un courrier en date du 30 janvier 2020, déclare renoncer à une partie du bail rural contracté avec la commune de Cormaranche-en-Bugey sur la parcelle ZE n°38 pour 2,1 ha, située au lieu-dit « Parra de Couilles », renoncement prenant effet au 31/12/2020.

Monsieur BALLET Claude, par un courrier en date du 2 février 2020, déclare renoncer au bail rural contracté avec la commune de Cormaranche-en-Bugey sur les parcelles ZB n°31, ZB n°33 et ZB n°39 (lieu-dit « Pré Cavet » et « Vaux le Vieux »), renoncement prenant effet au 31/12/2020. Les travaux prévus par le CEN pourront intervenir après la fauche annuelle de juillet 2020.

Monsieur BALLET Claude, propriétaire des parcelles cadastrées section ZE n°47 situé à « Sous Montpellaz », d'une superficie de 1 ha 35 ares 66 ca, ZE n° 64 située à « Sous le Bachet » d'une superficie de 2 ha 09 ares 84 ca, et D n °84 située à « Pré de Couilles » d'une superficie de 15 ares 30 ca, soit une superficie totale approximative de 3 ha 60 ares 80 centiares, accepte l'échange foncier contre la même surface issue de la parcelle ZE n°38 qui appartient à la commune. Cet échange se fera sans soulte.

Le bail rural de Monsieur Benoît Berliet sera modifié : 2,1 ha seront retranchés de la surface en bail sur la parcelle ZE 38.

Le bail rural contracté entre la commune et Monsieur BALLET sera modifié également : suppression des parcelles ZE n°38 (surface qui devient sa propriété), ZB n°31, ZB n°33 et ZB n°39.

Un bail emphytéotique sera contracté avec le CEN sur la parcelle ZE n°64, incluse dans le périmètre Espaces Naturels Sensibles et comportant une zone humide à restaurer. Sur cette même parcelle, l'activité agricole de Monsieur Claude Ballet sera maintenue sur le périmètre qu'il fauche actuellement ainsi que sur les parcelles ZE 47 et D 84.

Les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par le CEN : découpage de la parcelle ZE 38, échange de parcelles et baux emphytéotiques.

La réalisation et la prise en charge financière de la clôture qui devra être réalisée sur environ 450 mètres linéaires sur la nouvelle limite de la parcelle ZE n°38 sera pris en charge par le CEN.

Monsieur Benoît BERLIET exploitera les parcelles communales ZBn°31, ZB n°33 et ZB n°39 à partir de 2021 qui feront l'objet d'un bail emphytéotique avec le CEN.

L'estimation de France Domaine en date du 26 février 2020 fait état d'une valeur vénale des terrains échangés de l'ordre de 6 000 €.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 12 février 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'échange devant intervenir entre la Commune et Monsieur et Madame BALLET Claude, les modifications de baux ruraux de monsieur BALLET Claude et Monsieur BERLIET Benoît, la signature de tout bail emphytéotique devant intervenir avec le CEN.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCÉPTE** l'échange des parcelles cadastrées section ZE n°47 situé à « Sous Montpellaz », d'une superficie de 1 ha 35 ares 66 ca, ZE n° 64 située à « Sous le Bachet » d'une superficie de 2 ha 09 ares 84 ca, et D n °84 située à « Pré de Couilles » d'une superficie de 15 ares 30 ca, soit une superficie totale approximative de 3 ha 60 ares 80 centiares appartenant à Monsieur et Madame BALLET Claude contre une partie de la parcelle communale cadastrée section ZE n°38, soit une superficie approximative de 3 ha 60 ares 80 centiares. Cet échange se fera sans soulte.
- **PRÉCISE** que le bail rural de Monsieur Benoît Berliet sera modifié : 2,1 ha seront retranchés de la surface en bail sur la parcelle ZE 38.
- **PRÉCISE** que le bail rural contracté entre la commune et Monsieur BALLET sera modifié également : suppression des parcelles ZE n°38 (surface qui devient sa propriété), ZB n°31, ZB n°33 et ZB n°39.

- **DIT** qu'un bail emphytéotique sera contracté avec le Conservatoire d'Espaces Naturels sur la parcelle ZE n°64, incluse dans le périmètre ENS et comportant une zone humide à restaurer. Sur cette même parcelle, l'activité agricole de Monsieur Claude Ballet sera maintenue sur le périmètre qu'il fauche actuellement ainsi que sur les parcelles ZE 47 et D 84.
- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par le CEN : découpage de la parcelle ZE 38 et échange de parcelles et baux emphytéotiques. La réalisation et la prise en charge financière de la clôture qui devra être réalisée sur 450 mètres linéaires sur la nouvelle limite de la parcelle ZE n°38 sera pris en charge par le CEN.
- **PRECISE** que Monsieur Benoît BERLIET exploitera les parcelles communales ZBn°31, ZB n°33 et ZB n°39 à partir de 2021 qui feront l'objet d'un bail emphytéotique avec le CEN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,



Philippe EMIN